



Vente d'un bien apres le deces d'un grand parent et un de ses enf

Par **balina**, le **11/09/2017** à **18:47**

Bonjour,

Ma grand mère a décidé de vendre sa maison (acquise après mariage avec mon gd père). Mon grand père est décédé en 1986 (il y a eu donation entre époux). Ma mère (leur fille) est décédée en 2008. Il reste un fils. Je voudrais savoir quelles sont nos droits à moi et ma soeur représentant notre mère?

Ma grand mere a choisi un notaire. Pouvons nous en prendre un de plus avec ma soeur pour défendre nos droits? est ce payant?

Quelles parts nous reviennent à ma soeur et à moi? (la valeur du bien est estimé à 260000 euros)

De plus ma grand mère louait une dépendance à cette maison. Le contrat de bail n'est pas forcément bien normé (fait par ma grand mere !). Quels sont les problèmes avenir possibles?

merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/09/2017** à **19:00**

Bonjour,

Oui ce sera payant, mais pourquoi prendre un second notaire pour une opération simple?

Le notaire va répartir le prix de vente entre votre grand-mère, votre oncle et vous, qui représentez votre mère.

Sans plus d'informations, votre grand mère aura 50% + la valeur d'usufruit sur l'autre moitié, qui est fonction de son âge.
Le reste (valeur de la nue-propiété sera partagé en 2 parts, 1 pour votre oncle et 1 entre votre soeur et vous.